

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Herausgeber: Nationale Informationsstelle zum Kulturerbe
Band: 6 (1991)
Heft: 4: Gazette

Rubrik: En direct

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN DIRECT

La politique culturelle de la Confédération

Un entretien avec Alfred Defago, directeur de l'Office fédéral de la culture (OFC)

NIKE: Vous êtes, depuis 1986, directeur de l'Office fédéral de la culture, que s'est-il passé depuis votre entrée en fonction?

Alfred Defago: Il s'est passé beaucoup de choses. Grâce à la concentration de toutes les activités culturelles au niveau fédéral, la Confédération est en mesure de mener une politique d'encouragement de la culture coordonnée et cohérente. Comme vous le savez, il y a eu une fusion de trois offices fédéraux, l'Office fédéral de la culture, La Bibliothèque nationale suisse et le Musée national suisse avec ses annexes et cette fusion a représenté bien plus qu'une simple concentration arithmétique de trois offices. Les premières conséquences de cette concentration sont déjà perceptibles, la politique d'encouragement de la culture et les activités culturelles au niveau fédéral sont dorénavant assumées avec plus de système, avec plus de méthode et donc avec plus de cohérence. Cette restructuration était à mon avis nécessaire et utile à bien des points de vue et s'est révélée être très positive pour l'Office fédéral de la culture comme pour le Département fédéral de l'intérieur qui est doté d'un nombre impressionnant d'offices fédéraux. Par cette fusion, le chef du Département lui aussi est déchargé de quelques tâches.

NIKE: Les résultats de la procédure de consultation sur le 'Projet pour un nouvel article constitutionnel sur l'encouragement de la culture' semblent être d'une manière générale très positifs. Quel est le calendrier prévu par le Conseil fédéral pour les démarches nécessaires jusqu'à la votation populaire?

Alfred Defago: Le 6 novembre dernier le Conseil fédéral a ratifié l'article sur l'encouragement de la culture à l'intention des chambres fédérales. L'examen du projet est prévu au programme de travail de la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national. Si tout se passe comme prévu, le Conseil national, en tant que première chambre, rapportera au printemps prochain sur le projet. Il se peut qu'il faille attendre jusqu'à l'été. Nous espérons que les deux chambres auront étudié la question avant la fin 1992 pour que la votation fédérale - cela semble réaliste - puisse avoir lieu en février ou mars 1993. Le parlement aurait ainsi une année entière pour étudier ce projet d'article constitutionnel.

Le débat sur l'Europe et les problèmes que pose l'adaptation de notre politique à l'EEE occupent actuellement énormément le parlement, il se peut donc fort bien que certaines questions comme la discussion du projet pour un nouvel article constitutionnel sur l'encouragement de la culture passent au second plan car elles n'ont peut-être pas le même caractère urgent que les problèmes européens. Par ailleurs, il faut savoir que le parlement est à l'heure actuelle absolument débordé de travail. Des sessions extraordinaires sont prévues. J'espère quand même que la votation populaire sur ce nouvel article constitutionnel pourra avoir lieu en février ou en mars 1993.

NIKE: A votre avis, quelles sont les chances pour que cet article soit accepté?

Alfred Defago: Bien que les résultats de la procédure de consultation soient en général positifs, il y a encore des adversaires déclarés de ce projet surtout parmi les partisans acharnés du fédéralisme. Par ailleurs, la situation financière générale joue également un rôle important à ce niveau. On a pu constater ce fait à l'occasion du débat sur le budget '92, la culture passe très vite au second plan quand on la met sur le même niveau que certaines priorités. Je trouve naturellement très dommage que l'on en arrive à comparer tout d'un coup l'importance des ouvrages paravalanches avec l'importance de la culture. Mais la réalité est ainsi faite.

En ce qui concerne la politique financière, je regrette beaucoup que nous n'ayons pas réussi en 1986, alors que la situation financière était particulièrement favorable, à obtenir une base juridique en matière de politique culturelle au niveau fédéral. A l'heure actuelle, nous sommes dans une période où même avec un article sur l'encouragement de la culture, il sera très difficile de trouver de l'argent pour promouvoir la culture. Il va donc falloir compter avec une certaine résistance. Par ailleurs l'opposition s'est calmée parce que les cantons eux aussi, comme la Confédération, doivent faire face à des difficultés financières importantes et sont de ce fait dépendants d'une aide financière supplémentaire de la part de la Confédération. Les cantons-ville et les grandes villes proposent déjà maintenant à la Confédération de s'engager plus dans le domaine culturel.

En conclusion, nous allons continuer à expliquer qu'il n'est pas question de bouleverser complètement le système mais qu'il s'agit de faire de la politique culturelle telle que la pratiquent les pouvoirs publics, un domaine dont la Confédération, les cantons et les communes se préoccupent en commun, tout en précisant bien que la politique culturelle reste décentralisée, c'est-à-dire qu'elle dépend avant tout de la compétence des cantons et des communes.

NIKE: Quelle importance va être accordée à l'avenir aux domaines comme l'archéologie, la conservation des monuments historiques et la protection du patrimoine culturel au sein de l'Office fédéral de la culture?

Alfred Defago: Si l'on tient compte du nouvel article sur l'encouragement de la culture, les priorités vont à long terme changer, c'est-à-dire que la création culturelle actuelle et contemporaine va à l'avenir bénéficier d'un soutien plus accru par rapport à la sauvegarde de la culture. Cela ne signifie pas que la sauvegarde de la culture va être réduite. Si l'on considère jusqu'à présent les activités de la Confédération objectivement, la sauvegarde de la culture a bénéficié d'une forte promotion alors que d'autres domaines ont un peu été laissés pour compte, si j'ose dire. Il est donc logique que l'on cherche à épauler les plus faibles. Par ailleurs, je ne pense pas que le domaine relativement 'fort' de la sauvegarde de la culture qui compte la conservation des monuments historiques, la protection du patrimoine culturel mais également les bibliothèques et les musées en pâtit, au contraire. Il faut cependant bien reconnaître une chose: en fin de compte, au point de vue politique, il a toujours été plus facile d'intervenir en faveur de la sauvegarde de la culture qu'en faveur de la création culturelle. Les dernières discussions du budget en sont la preuve. Il semble que les hommes politiques aient tendance à concevoir la promotion de la culture comme étant l'encouragement de la conservation et de la restauration des monuments historiques plutôt que, par exemple, des mouvements d'avant-garde dans les beaux-arts ou la littérature qui peuvent parfois être à l'origine de débats sur les thèmes sociaux et politiques. C'est justement pour cette raison que je ne crains pas un manque d'intérêt pour la préservation de la culture et que je ne fais aucun souci quant au montant des crédits accordés à la conservation des monuments historiques, à l'archéologie et à la protection du patrimoine culturel. Pour conclure, j'aimerais bien encore préciser que les tâches que je viens de citer font, d'un point de vue politique, partie des domaines les moins contestés de l'ensemble de nos activités.

NIKE: Comment pensez-vous résoudre les problèmes de personnel et les problèmes d'organisation des archives et services de documentation de l'Office fédéral de la culture, je pense tout particulièrement aux Archives fédérales des monuments historiques (AFMH)?

Alfred Defago: Lors de la fusion que j'ai mentionnée au début de l'entretien, on a pu remarquer que par le passé les trois différents offices fédéraux avaient travaillé parallèlement avec un manque total de coordination. Nous avons cette année décidé, au niveau interne, de faire une étude sur les diverses archives et bibliothèques ainsi que sur les tâches spécifiques qui leur incombent dans le domaine de la sauvegarde de la culture. Les Archives fédérales des monuments historiques sont également intégrées dans cette étude. Sur la base des résultats, nous tirerons les conclusions qui s'imposent et réorganiserons en conséquence ce domaine d'activité. J'imagine que certaines tâches et certains domaines vont être restructurés et qu'il y aura à moyen terme des transferts et des changements de locaux. Nous prévoyons par exemple à long terme que tous les documents et les archives concernant un certain domaine d'activité seront regroupés à la Hallwylstrasse, ce bâtiment devien-

EN DIRECT

drait en quelque sorte la 'maison de la culture' de la Confédération. Un déménagement des Archives fédérales des monuments historiques également à la Hallwylstrasse serait à considérer car, pour des raisons de place, ces archives ne pourront pas rester éternellement à la Schläfli-strasse, là où elles se trouvent actuellement.

A l'avenir les AFMH devront pouvoir remplir le rôle pour lequel elles ont été créées, elles devront fonctionner comme un important instrument de travail et un service de documentation au service de la Commission fédérale des monuments historiques, de la section Arts, Conservation des monuments historiques et Protection du patrimoine culturel de l'Office fédéral de la culture et répondre en général aux besoins de documentation dans le domaine de la conservation des monuments historiques et de la protection du patrimoine. D'autres activités pourront être développées en fonction des possibilités, les tâches que je viens de citer ayant priorité absolue. Je m'engage personnellement à ce que ces priorités soient respectées.

NIKE: Quels sont vos voeux les plus chers que vous aimeriez voir réalisés au cours des douze prochains mois?

Alfred Defago: J'aimerais que l'article sur l'encouragement de la culture passe l'examen parlementaire le plus rapidement possible et s'en sorte si possible 'sain et sauf'. Si cet article échouait à l'examen pour quelques raisons que ce soit ou était rejeté par le peuple, je serais pessimiste quant à l'avenir de l'encouragement de la culture. Un programme d'encouragement de la culture ne reposant sur aucune base constitutionnelle est, d'un point de vue politique, un peu comme une manifestation en plein air. S'il fait beau ou si les caisses de la Confédération sont pleines, pas de problème, s'il pleut ou si la situation financière est précaire, on raye la manifestation du programme. Il faut en finir avec cette situation!

Entretien: Gian-Willi Vonesch

(Note complémentaire de la rédaction: Le jour avant d'imprimer cette Gazette le Conseil national a réduit l'état financier de l'OFC de la manière suivante: crédit Conservation des monuments historiques - 2,5 Mio francs; crédit Protection du patrimoine historique - 1,5 Mio francs ...)